

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2021 À 19 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance du conseil à huis clos et présence : 2021-02-01, 1 Le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne siège en séance ordinaire ce 1^{er} février 2021 par voie de visioconférence (Zoom) et cette séance est enregistrée;

Sont présents à cette visioconférence : Monsieur James Johnston, maire, Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1, Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2, Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3, Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4, Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5 et Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 du Gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant l'arrêté 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui modifie les règles sur la tenue des séances des organisations municipales en ajoutant que la séance publique doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 5 février par le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence; que cette séance soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les

membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence et que cette séance soit enregistrée; que l'enregistrement audio de cette séance est disponible pour l'écoute au bureau de la municipalité situé au 1257, route 243 à Melbourne, aux heures ordinaires d'affaires.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier it is resolved unanimously that the council accepts that this meeting be held behind closed doors and that the members of the council and the director general/secretary-treasurer may participate by videoconference; that this meeting is recorded; that the audio recording of this session is available for listening at the municipal office during regular business hours.

Monsieur le Maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne par visioconférence. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2021-02-01, 2 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021 à 19 h 30, par visioconférence.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period – Courriel de M. Avignon du 1106, route 243

Urbanisme/Inspection

4. Dépôt du rapport détaillé des permis de construction 2020 / 2020 construction permit report
5. Demande d'intervention Cooptel / Request
6. CPTAQ - dossiers du mois (1049-21-3459, 0452-26-0558) / monthly files

Administration

7. Correspondances
8. Règlement numéro 2021-01 - Règlement général / Notice of motion and presentation of by-law 2021-01
9. Règlement numéro 2021-02 - Règlement pour établir les coûts en vertu de certains articles du règlement général / Notice of motion and presentation of by law no. 2021-02
10. Désigner un responsable pour l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens/ Designate a person responsible for the exercise of the powers provided for in section III of the provincial law
11. Arrérages des taxes / tax arrears
12. La Mutuelle des municipalités du Québec - proposition protection d'assurance – assurance des cyber risques, garantie optionnelle avenant C-21 et augmentation de la responsabilité civile en erreurs et omissions / Insurance protection proposal

13. Entente Hydro-Québec – pour le déplacement de poteau au 875 chemin Valley / Agreement with Hydro
14. Résolution appuyant la demande de Cooptel auprès de la CPTAQ / Resolution supporting Cooptel's request to the CPTAQ
15. Résolution appuyant le projet de la coopérative en télécommunication Cooptel pour desservir en internet à très haut débit sur tout le territoire de la MRC du Val-Saint-François et demandant une entente particulière avec le Gouvernement provincial à cet effet / Supporting resolution for Cooptel
16. Demande d'appui – Statistique Canada – pour le recensement 2021 / Support request
17. Demande de participation - Ville de Richmond – Projections de films en plein air / Request
18. Programme soutien à l'action bénévole – formulaire de demande de subvention / Financial aid request
19. Dons & publicités / donations & publicity (École secondaire régionale de Richmond)

Voirie

20. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Local road work grant
21. Offre de service d'EXP. – Mise à jour des documents de devis pour la réfection du chemin Thomas et pour la gestion d'appel d'offres / Service offer
22. Appel d'offres concernant la réfection du chemin Thomas / Tenders for road work on Thomas Road

Factures

23. Factures/Bills

Varia

24. Résolution concernant les arbres et le déneigement du chemin Crack / Trees and snow removal on Crack road

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2021-02-01, 3 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 11 janvier 2021;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the January 11th, 2021 council meeting;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett to adopt the minutes of the January 11th, 2021 council meeting such as received.

Période de questions : 2021-02-01, 4 Monsieur Pierre Avignon, résident au 1106, route 243 a envoyé quelques courriels mentionnant qu'il est préoccupé par la vitesse à laquelle les voitures passent le long de la portion de la route 243 devant sa résidence. Il comprend que la Sûreté du Québec fait déjà une surveillance régulière et que la municipalité installe un panneau à vitesse quelques fois par année. Il se demande s'il pourrait y avoir d'autres solutions. Le conseil a choisi d'adresser cette demande au Ministère des Transports, car cette route est sous sa juridiction.

Mr. Pierre Avignon, resident at 1106, route 243 has sent a few emails mentioning that he is concerned about the speed at which cars pass along the portion of route 243 in front of his home. He understands that the SQ is already doing regular surveillance and that the municipality installs a speed machine a few times a year. He wonders if there might be other solutions. The council chose to address this request to the *Ministère des Transports*, as this road is their responsibility.

Demande d'une étude portant sur la vitesse sur la portion de la route 243 à la hauteur du parc Coburn à l'intersection avec le chemin Garrett jusqu'à l'intersection avec le chemin du Cimetière dans le Canton de Melbourne : 2021-02-01, 5 **Considérant que** la municipalité a reçu une demande d'un citoyen préoccupé par la vitesse à laquelle les voitures passent le long de la portion de la route 243 entre le chemin Garrett et le chemin du Cimetière;

Considérant que le citoyen a également soulevé à la municipalité la sécurité déficiente pour se déplacer à pied ou à vélo aux abords de la route 243;

Considérant qu'une piste cyclable partage la route 243 et qu'il y a un passage pour les cyclistes dans la courbe à l'intersection avec le chemin Garrett;

Considérant le petit noyau urbain sur cette portion de la route 243;

Considérant le parc Coburn, avec une aire de jeux pour enfants, est à l'intersection de la route 243 avec le chemin Garrett;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que le conseil demande au Ministère des Transports une étude portant sur la vitesse sur la portion de la route 243 à la hauteur du parc Coburn (à l'intersection avec le chemin Garrett) jusqu'au chemin du Cimetière dans le but de trouver une solution pour ralentir les automobilistes à leur arrivée dans une zone urbaine habitée soit : une nouvelle signalisation, un signal électronique lumineux permanent, la peinture au sol indiquant la vitesse ou toute autre solution possible.

Considering that the Municipality received a request from a citizen concerned about the speed at which cars pass along the portion of Route 243 between Garrett and du Cimetière Roads; the citizen also pointed out to the municipality the lack of security for getting around on foot or by bicycle along Route 243; considering that a bicycle path shares the Route 243 and there is a passage for cyclists in the curve at the intersection with Garrett Road; considering the small urban core on this portion of Route 243; considering Coburn Park with a children's play area at the intersection of Route 243 with Garrett Road;

It is moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright and resolved unanimously that council ask the *Ministère des Transports* for a study on the speed on the portion of route 243 at the height of Coburn Park (at the intersection with Garrett Road) to du Cimetière Road in order to find a solution to slow down motorists when they arrive in this urban area, possibly: new signage, a permanent electronic light signal, ground paint indicating speed or any other possible solution.

Dépôt des détails concernant les permis de construction : 2021-02-01 Le conseil prend connaissance du rapport d'émission des permis pour l'année 2020, préparé par l'inspecteur municipal.

Council acknowledges the tabling of a report on the permits issued during 2020, prepared by the municipal inspector.

Demande de révision pour des interventions Cooptel : 2021-02-01, 6 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les plans révisés pour les travaux d'installation de câbles de fibre optique sur le toron existant de Bell pour les besoins de Cooptel (projets # 0001429-S9 – plan 289 à 311), et ce, selon les documents déposés par Sigma Telecoms le 22 janvier 2021.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Morrison, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to approve the revised plans for the installation of fiber optic cables on Bell's existing

strand for the purposes of Cooptel (projects # 0001429-S9 – plan 289 à 311), according to the documents filed by Sigma Telecoms on January 22nd, 2021.

CPTAQ – dossiers du mois : 2021-02-01 La correspondance relative aux dossiers du mois (1049-21-3459, 0452-26-0558) a été déposée et expliquée par la directrice générale/secrétaire-trésorière. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the director general/secretary-treasurer.

Correspondances : 2021-02-01 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 12 janvier au 1^{er} février 2021, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from January 12th till February 1st, 2021 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Règlement général no. 2021-01 : 2021-02-01, 7 Règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 11 janvier 2021;

Attendu que le projet de règlement a été présenté et déposé le 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2021-01, règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne, remplaçant le règlement numéro 2019-03, soit et est adopté. Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to adopt bylaw no. 2021-01, a general municipal bylaw replacing the general bylaw no. 2019-03. There will be no reading of the bylaw.

Règlement no. 2021-02 un règlement pour établir des coûts en vertu de certains articles du Règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne : 2021-02-01, 8 Règlement pour établir les coûts en vertu de certains articles du Règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 11 janvier 2021;

Attendu que le projet de règlement a été présenté et déposé le 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu qu'un règlement de ce

conseil portant le numéro 2021-02, remplaçant le règlement no 2020-01, soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 Des frais de 10\$ pour tout permis de feu de broussailles, feu de branches et de feu en plein air visés par l'article 44 du règlement général no. 2021-01 ;

Article 2 Des frais de 100\$ pour tout permis de colportage visé par l'article 153 du règlement général no. 2021-01 ;

Article 3 Des frais occasionnés pour l'application de l'article 264 du règlement général no. 2021-01 pour la prise en charge par le refuge de la SPA de l'Estrie de l'animal est fixé et tarifé par le service de la SPA de l'Estrie ; ce tarif est payé par le propriétaire de l'animal directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 4 Des frais rattachés à la garde de l'animal et à son évaluation visés par l'article 298 du règlement général no. 2021-01 est fixé et tarifé par le service de la SPA de l'Estrie ; ce tarif est payé par le propriétaire directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 5 Des frais rattachés à la garde de l'animal et à la contre-expertise visés par l'article 306 du règlement général no. 2021-01 est fixé et tarifé par le service de la SPA de l'Estrie ; ce tarif est payé par le propriétaire directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 6 Des frais rattachés pour l'application de l'article 310 du règlement général no. 2021-01 est fixé et tarifé par le service de la SPA de l'Estrie ; ce tarif est payé par le propriétaire directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 7 Des frais de retard de paiement d'une licence pour un chien visés par les articles 316 et 318c du règlement général no. 2021-01 est fixé et tarifé par le service de la SPA de l'Estrie ; ce tarif est payé par le propriétaire directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 8 Des frais pour la licence pour un chien visés par l'article 319 du règlement no. 2021-01 est fixé et tarifé par le service de la SPA de l'Estrie, au tarif prévu dans l'entente signée à cette fin avec la municipalité ; ce tarif est payé par le propriétaire directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 9 Des frais pour un duplicata du médaillon ou du certificat visés par l'article 326 du règlement no. 2020-01 est fixé et tarifé par le service de la SPA ; ce tarif est payé par le propriétaire directement à la SPA de l'Estrie ;

Article 10 Des frais de 200\$ pour tout permis de chenil ou de chiens de traîneaux visés par l'article 329 du règlement général no. 2021-01 ;

Article 11 Des frais pour la garde, les soins, la mise en adoption ou l'euthanasie visés par l'article 334 sont fixés et tarifés par la SPA de l'Estrie ;

Article 12 Des frais pour le transport, l'hébergement et les soins vétérinaires visés par l'article 336 sont fixés et tarifés par la SPA de l'Estrie ;

Article 13 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne
ce 1^{er} février 2021.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved to adopt the bylaw no. 2021-02, a by-law to set rates for certain articles of bylaw no 2020-01.

Nomination de responsables pour l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : 2021-02-01, 9 **Considérant** l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu que la municipalité du Canton de Melbourne désigne la directrice générale et, en son absence, l'inspecteur municipal, à titre de responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Considering article 14 of the *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

Consequently, it is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Fortier, and resolved to designate the director general and, in her absence, the municipal inspector, as responsible for the exercise of the powers provided for in section III of the *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Arrérages des taxes: 2021-02-01, 10 **Attendu qu'en** vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, la directrice générale/secrétaire-trésorière doit présenter au Conseil une liste de personnes endettées envers la Municipalité pour non-paiement de taxes municipales;

Attendu que le Conseil peut mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière à faire vendre des propriétés ayant des arrérages envers la Municipalité;

Attendu que le Conseil approuve la liste de la directrice générale/secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour des montants au-delà de 50 \$;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à informer par poste recommandée les personnes endettées envers la Municipalité pour toutes taxes municipales impayées dont le montant est supérieur à 50 \$, et que leurs comptes doivent être payés avant le 17 mars 2021; il est également résolu que, au-delà du 17 mars 2021, les arrérages impayés soient acheminés à la MRC du Val-Saint-François pour défaut de paiement de taxes.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that Council authorizes the director general to notify, by registered mail, all property owners indebted for 50 \$ or more that they must pay their arrears before March 17th, 2021; that unpaid arrears will be forwarded to the MRC du Val-Saint-François for failure to pay taxes.

La Mutuelle des municipalités du Québec - proposition d'assurance offerte – assurance des cyber risques, garantie optionnelle avenant C-21 et augmentation de la responsabilité civile en erreurs et omissions : 2021-02-01, 11 Le Conseil prend connaissance des documents de propositions additionnelles de la police d'assurance avec « La Mutuelle des municipalités du Québec ».

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le seul changement à apporter au contrat d'assurance ce fût d'augmenter la responsabilité civile à 2M\$ en erreur et omissions.

Council acknowledges the additional insurance policy proposal documents from «*La Mutuelle des municipalités du Québec*».

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously that the only change to be made to the insurance contract is to increase civil liability in errors and omissions to 2M\$.

Entente Hydro-Québec – pour le déplacement de trois poteaux au 875 chemin Valley : 2021-02-01, 12 **Considérant** les travaux de voirie prévus sur le chemin Valley qui nécessitent le déplacement de poteaux;

Considérant l'entente d'évaluation pour travaux majeurs à signer d'Hydro-Québec;

Considérant que le coût estimé des travaux d'Hydro-Québec est de 0,00\$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité du Canton de Melbourne accepte l'entente tel que déposés et que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Proposed by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that Council accepts the documents tabled by Hydro-Québec January 20th, 2021 for the relocation of poles at 875 Valley Road required for future road work; that the director general is authorized to sign for and on behalf of the municipality the said contract.

Résolution appuyant la demande de Cooptel auprès de la CPTAQ : 2021-02-01, 13 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne, comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit;

Attendu que le projet, débuté en 2019, progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC;

Attendu que pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole;

Attendu que Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d'installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m² en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

Attendu que cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14);

Attendu que selon des informations obtenues par Cooptel, les équipements visés par le dossier 429821 à la CPTAQ sont nécessaires pour alimenter en Internet par fibre optique 6000 logements (340 bâtiments où s'exercent des activités agricoles) et ce, dans sept municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que la municipalité du Canton de Melbourne est bien au fait des délais inhérents aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François est d'avis qu'offrir un Internet à très-haute vitesse aux producteurs agricoles répond aux objectifs et à la mission de la CPTAQ;

Attendu que pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l'accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l'éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu,

Que le conseil de la municipalité du Canton de Melbourne demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population;

Que la présente résolution soit transmise à Monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à Me Stéphane Labrie, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à Monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et député d'Orford, à Monsieur François Jacques, député de Mégantic et à Monsieur André Bachand, député de Richmond.

Whereas Cooptel made a request to the CPTAQ in order to install telecommunications equipment in an agricultural zone (file: 429821) in the municipality of Saint-François-Xavier-de-Brompton; whereas this request to the CPTAQ was supported by the MRC du Val-Saint-François; whereas according to information obtained by Cooptel, the equipment referred to in file 429821 to the CPTAQ is necessary to supply fiber optic Internet to 6000 homes (340 buildings where agricultural activities are carried out) and this, in seven municipalities of the MRC du Val-Saint-François; whereas the Township of Melbourne is well aware of the delays in requests for authorization from the CPTAQ;

Proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier it is resolved that the council of the Township of Melbourne ask the CPTAQ to prioritize the file 429821, in order to limit the delays in the connection to high speed Internet for all its population; that this resolution is to be transmitted to the Minister of Agriculture, Fisheries and Food, to the President of the CPTAQ, to the Minister of Economy and Innovation, to the Parliamentary Assistant to the Minister of Economy and Innovation, and MP for Orford, MP for Mégantic and to the MP for Richmond.

Résolution appuyant le projet de la coopérative en télécommunication Cooptel pour desservir en internet à très haut débit sur tout le territoire de la MRC du Val-Saint-François et demandant une entente particulière avec le Gouvernement provincial à cet effet : 2021-02-01, 14 **Attendu que** dans le cadre du programme Régions Branchées, le ministère de l'Économie et de l'innovation a sélectionné un fournisseur en télécommunication pour la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que selon les informations transmises à la MRC du Val-Saint-François par ce télécommunicateur, le projet déposé ne couvre pas l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a adopté une résolution (CA-20-04-10) appuyant toutes compagnies en télécommunication à déposer un projet aux instances fédérales et provinciales afin de déployer un Internet à très haut débit, le tout, conditionnel à ce que le projet déposé offre des services couvrant l'ensemble des portes non actuellement desservi en Internet à très haut débit dans la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que l'objectif de la MRC du Val-Saint-François est de couvrir l'ensemble du territoire en Internet à très haut débit;

Attendu que selon le communiqué de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation daté du 21 mai 2020, « Le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès Internet à haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés ou en voie de l'être d'ici 2022. L'appel de projets Régions branchées constitue le premier volet du plan de déploiement pour atteindre cet objectif. »;

Attendu que selon les propos du ministre de l'Économie et de l'Innovation, Monsieur Pierre Fitzgibbon, rapporté dans la Presse du samedi 25 juillet 2020, indique les intentions du Gouvernement pour la suite du dossier : « Les trous qui restent dans la couverture seront comblés au cas par cas, en négociant avec les fournisseurs établis dans les régions concernées. On va dire aux telcos : "Vous avez couvert 80 % de la région, il vous manque 20 %. Qu'est-ce qu'il vous faut pour couvrir les 20 %, combien ça coûte?" », illustre M. Fitzgibbon;

Attendu que la municipalité du Canton de Melbourne est parmi les onze municipalités de la MRC du Val-Saint-François qui ont signé une entente liant Cooptel, coopérative en télécommunication bien établie sur le territoire depuis plusieurs décennies, aux municipalités afin de remplir l'objectif de la MRC du Val-Saint-François et celui du Gouvernement;

Attendu que les onze municipalités concernées ont accordé une aide financière à la coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers de la MRC qui ne possède pas un internet à haut débit selon l'étude de l'ingénierie de la MRC.

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a demandé au Gouvernement une rencontre à cet effet en août 2020, sans recevoir de réponse (Résolution CA-20-08-11);

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu,

Que le conseil de la municipalité du Canton de Melbourne considère qu'avec l'entente signée avec Cooptel, la municipalité considère qu'elle a atteint l'objectif du Gouvernement;

Que le conseil de la municipalité du Canton de Melbourne demande de prendre entente avec le Gouvernement, afin que toutes les municipalités participantes à ces ententes soient dédommagées, pour les montants négociés en substitution à la responsabilité provinciale dans ce domaine;

Que la présente résolution soit transmise à Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à Monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et à Monsieur André Bachand, député de Richmond.

Whereas the objective of the MRC du Val-Saint-François is to cover the entire territory with high-speed Internet; whereas the Township of Melbourne is among the eleven municipalities of the MRC du Val-Saint-François who have signed an agreement binding Cooptel, a telecommunications cooperative, to the municipalities in order to fulfill the objective of the MRC du Val-Saint-François and that of the Government; whereas the eleven municipalities concerned have granted financial assistance to the telecommunications cooperative, in order to ensure the deployment of fiber optics to all households in the MRC which do not have high-speed internet according to the study by the MRC; whereas the MRC du Val-Saint-François asked the Government for a meeting for this purpose in August 2020, without receiving a response;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Morrison and resolved that the council of the Township of Melbourne considers that with the agreement signed with Cooptel for high speed internet for the citizens, that the municipality considers that it has achieved the Government's objective; that the council of the Township of Melbourne request an agreement with the Government, so that all the municipalities participating in these agreements with Cooptel are compensated, for the amounts negotiated in substitution for the provincial responsibility in this area; that this resolution be sent to the Minister of Economy and Innovation, to the Parliamentary Assistant to the Minister of Economy and Innovation and to the MP for Richmond.

Appui au Recensement 2021 de Statistique Canada : 2021-02-01, 15
Attendu que le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appui le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca; des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved that the council of the Township of Melbourne supports the 2021 Census, and encourages all residents to complete their census questionnaire online; accurate and complete census data supports programs and services that benefit our community.

Participation à la présentation de films en plein air avec la Ville de Richmond: 2021-02-01, 16 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la présentation de films en plein air à l'été 2021 organisé par la Ville de Richmond, pour les citoyens de la région de Richmond, et ce, au montant maximal de 400 \$.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously to participate in the presentation of outdoor movies in the summer 2021 organized by the Town of Richmond for the citizens of the Richmond region for an amount up to a maximum of 400\$.

Programme soutien à l'action bénévole du député : 2021-02-01 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

Publicités/dons : 2021-02-01, 17 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

St-Francis Elementary School	150 \$
The Record (124 anniversaires)	89 \$ (plus taxes)

Moved by councillor Fortier seconded by councillor Morrison, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : 2021-02-01, 18 **Attendu que** le Ministère des Transports a versé une compensation de 564 046 \$ à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents que la Municipalité du Canton de Melbourne informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved that the Township of Melbourne informs the *Ministère des Transports* of the proper application of the compensation received in compliance with the program for assistance on the maintenance of the local road network.

Avenant à l'offre de service de la firme EXP. – Mise à jour des documents de devis pour la réfection du chemin Thomas et pour la gestion d'appel d'offres : 2021-02-01, 19 **Attendu que** l'offre de service professionnel dans le cadre du projet de réfection du chemin Thomas consistait au relevé de terrain, vérification d'ordre géotechnique et les plans et devis;

Attendu que la Municipalité souhaite aller en appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Thomas;

Attendu que les plans et devis ont été émis pour commentaire en 2019;

Attendu qu'une mise à jour des plans et devis est nécessaire ainsi que pour la gestion d'appel d'offres;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu unanimement que le conseil accepte l'avenant à l'offre de service professionnel du 4 mai 2018 de la firme EXP. au montant de 2 400 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection du chemin Thomas, et ce, selon l'avenant déposé en date du 29 janvier 2021.

Whereas the offer for professional services as part of the Thomas Road work project consisted of the land survey, geotechnical verification and the plans and specifications; whereas the Municipality wishes to go to a call for tenders; whereas the plans and specifications were issued for comment in 2019; whereas an update of the plans and specifications is necessary as well as for the management of the call for tenders;

It is moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright and resolved unanimously that the council accepts the addendum to the offer of professional services of May 4th, 2018 from the firm EXP. in the amount of 2 400 \$ (plus taxes) for the works on Thomas Road, and this according to the addendum filed on January 29th, 2021.

Appel d'offres concernant la réfection d'une partie du chemin Thomas : 2021-02-01, 20 Sur proposition du conseiller Ramond Fortier appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière a publié des appels d'offres dans le journal « La Tribune » et sur le site internet www.seao.ca concernant la réfection d'une partie du chemin Thomas.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to authorize the director general/secretary treasurer to publish a call for tenders in the newspaper « *La Tribune* » and on the internet site www.seao.ca concerning the repair of a part of Thomas Road.

Factures : 2021-02-01, 21 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 131 725,27 \$) et des chèques émis (montant : 8 704,19 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (131 725,27 \$) and the payments issued (8 704,19 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – problématique des arbres et le déneigement sur le chemin Crack : 2021-02-01, 22 **Considérant qu'**il y a des arbres dans l'emprise du chemin Crack qui nuisent au déneigement dudit chemin et risque d'endommager le chasse-neige;

Considérant que la Municipalité est dans l'obligation d'intervenir pour remédier à la problématique du déneigement du chemin Crack;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable de voirie à couper les branches ou les arbres nécessaires pour permettre un déneigement adéquat sur le chemin Crack au profit de tous les usagers et pour la sécurité publique.

Considering that there are trees in the right-of-way of Crack Road which interfere with snow removal and risk damaging the snow plow; considering that the Municipality must intervene to remedy the problem of snow removal on Crack Road;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld and resolved unanimously to authorize the responsible of roads to cut the branches or trees necessary to allow adequate snow removal on Crack Road for the benefit of all users and for public safety.

Levée de la séance : 2021-02-01, 23 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison que la séance soit levée à 20 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 1er mars 2021.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Morrison that this meeting be closed at 8:30 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, March 1st, 2021.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 2e jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un.

James Johnston
Maire